



litige sur bornage de terrain

Par **ouraligor**, le **21/10/2020** à **09:45**

bonjour

je suis propriétaire d'une maison achetée en 1990 le terrain voisin était en friche depuis 1980 suite à la disparition du propriétaire le terrain vient d'être vendu l'acquéreur a demandé le bornage et il s'avère que la limite de son terrain me priverait totalement de mon entrée qui est unique j'ai des documents qui date de 1933 qui ne mentionnent absolument pas ce problème je précise que la clôture a été réalisée en remplacement de l'ancienne vétuste au même emplacement

cordialement

Par **wolfram2**, le **21/10/2020** à **17:20**

Bonjour

Au minimum sur le Code civil, consultez les articles relatifs au bornage. Qui doit être contradictoire entre les propriétaires des fonds concernés. A moins que, sollicité, vous n'ayez pas voulu y participer.

Cordialement. wolfram